

Préfecture Direction des relations avec les collectivités territoriales Bureau du développement durable	Compte-rendu du COPIL OGS Vendredi 15 mars 2019 - Erquy
--	--

Comité de pilotage relatif à l'Opération Grand Site Cap d'Erquy-Cap Fréhel

Présidents :

- **Mme Dominique CONSILLE**, sous-préfète de Dinan,
- **M. Yannick MORIN**, conseiller départemental du canton de Pléneuf-Val-André et président du syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel,

Etaient présents :

- **Mme Christiane GUERVILLY**, maire d'Erquy, vice-présidente communauté d'agglomération Lamballe Terre et Mer (représentant M. Loïc CAURET), membre du syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel (LTM),
- **M. Jean-Pierre OMNES**, maire de Plurien, membre du syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel (LTM),
- **Mme Christiane BLINTZOWSKY**, adjointe au maire de Fréhel (représentant Mme Michèle Moisan),
- **Mme Claudine BELLARD**, maire de Plévenon, membre du syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel (Dinan Agglomération),
- **Mme Pierrette POILVE**, membre du syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel (LTM),
- **M. Jean-Luc BARBO**, membre du syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel (LTM),
- **Mme Coralie MOULIN**, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne,
- **Mme Camille LE MAO**, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne,
- **M. Eric PARIZE**, Direction Départemental des Territoires et de la Mer,
- **M. Louis BREGEAT**, DDTM,
- **Mme Valérie LE BARS**, Conseil départemental,
- **M. Stéphane RIALLIN**, conservatoire du littoral,
- **Mme Bénédicte ABHERVE**, Côtes d'Armor Destination,
- **Mme Jeanne-Emilie GAUDIN**, LTM
- **M. Philippe RICHARD**, préfecture des Côtes d'Armor (direction des relations avec les collectivités territoriales),
- **Mme Céline LELIEVRE**, syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel,
- **Mme Julie VERRE**, syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel,
- **Mme Fabienne Courtois**, Cabinet Inex (prestataire études OGS).

Absents excusés :

- » **M. Hervé BERVILLE**, député,
- » **Mme Marie-Madeleine MICHEL**, membre du syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel (CD),
- » **M. Jean-Yves LE BAS**, membre du syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel (LTM),
- » **M. Dominique RAMARD**, membre du syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel (DA),
- » **Mme Joëlle BURNOUF**, membre du syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel (DA),
- » **Mme Josiane ALLORY**, membre du syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel (DA),
- » **Mme Michèle MOISAN**, membre du syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel (DA),
- » **Mme Justine PLASSAIS**, service LTM.

Introduction :

Mme la Sous-Préfète remercie l'assemblée et excuse M. le Préfet, retenu par d'autres engagements. Elle fait un point rapide sur le calendrier à venir et notamment le prochain passage du dossier en commission départementale nature, des paysages et des sites (CDNPS) le 21 mars. Elle souligne l'importance de ce comité de pilotage en amont. Elle indique qu'il nous « faut continuer à tous aller dans le même sens », maintenant que la procédure est lancée officiellement.

M. Morin remercie également les participants et indique les absents excusés.

En amont de ce comité de pilotage, il souhaite faire part à l'assemblée d'un certain nombre d'éléments qu'il lui semble important de partager à ce stade :

- Il rappelle la bonne entente des élus, qui savent avancer fédérés malgré leurs divergences politiques, et saluée récemment lors de l'inauguration des travaux d'aménagement de Plurien.
- Il rappelle la genèse de l'OGS en 2012 et la rentrée plus tardive de Fréhel en 2016. Il évoque le programme d'actions OGS, composé de fiches actions, concerté avec les 4 communes et validé en 2016. Il indique que des financements OGS ont été appelés depuis 2016 sur cette base (1.8 millions d'euros sur le territoire).
- Il fait part de sa surprise quant aux échanges qu'il a pu avoir avec Fréhel à l'issue du comité consultatif. Au dernier comité de pilotage, Mme Moisan lui apprenait l'émergence d'une maison de site à Fréhel (hors programme d'actions OGS). Il indique que Fréhel se plaint du manque de projets sur la commune, alors que la commune n'est rentrée que depuis peu dans le dispositif. Pour une éventuelle 5^{ème} Maison de site, il indique qu'une telle décision doit être collégiale et concertée, puisque l'on s'inscrit ici dans un projet de territoire. De la même manière, il rappelle que les autres projets de la commune (entrée du camping, centre nautique...) peuvent être évoqués dans le cadre de l'OGS. Il demande à ce que la commune s'exprime sur ce sujet.
- Par ailleurs il a appris à posteriori, que le conservatoire du littoral émettrait une réserve lors de sa consultation en amont de la CDNPS, si son périmètre d'intervention (dispositif « baie prioritaire algues vertes ») ne faisaient pas l'objet d'un accord sous forme de délibération des communes de Fréhel (Plévenon ayant à priori délibéré depuis peu). Il indique que le syndicat mixte n'a eu que très peu d'informations sur ce sujet jusque-là et que les algues vertes ne sont que très peu citées dans l'OGS et la candidature. Il demande également à ce que le conservatoire du littoral s'exprime sur ce sujet.
- Il évoque sa crainte quant aux positions des uns et des autres sur les étapes à venir, et notamment la Commission Supérieure Sites Perspectives et Paysages (CSSPP) prochaine, étant donné que la directrice du conservatoire siège à cette commission (il rappelle qu'elle a été assez offensive lors du passage du dossier en 2016, notamment sur la question des algues vertes). Il rappelle l'importance de la « bonne entente » et son souhait d'aboutir ensemble à la labellisation.
- Sur la question des algues vertes, il indique qu'il n'y en a plus depuis 2007, le SMAP, porteur du SAGE, a été rencontré à cet effet. Il craint que si des questions sont à nouveau posées sur ce sujet lors du prochain passage en CSSPP, les structures ayant en charge ces problématiques

n'étant pas présentes, le syndicat ne sera pas armé pour y répondre. Le point soulevé par le conservatoire sur les algues vertes, pour lui, est donc inquiétant.

Mme la Sous-Préfète entend les inquiétudes. Elle répond qu'il est normal que des questions soient posées lors de la CSSPP et que dès lors, il faudra s'y préparer. Quant aux nouveaux projets allant au-delà du programme d'actions OGS, il faudra qu'ils soient en plein accord avec l'OGS et ses valeurs, qu'ils renforcent utilement le projet de territoire et donc soient discutés en comité de pilotage (sur la base de dossiers formalisés). Pour ceux qui le nécessiteront, des financements OGS et notamment Etat pourront être accordés. Elle rappelle que l'Etat examinera avec attention les projets arrivant dans ce cadre, une fois le site labellisé. Elle conclue en indiquant que le label sera un atout pour les quatre communes. Pour Plévenon par exemple, le Cap Fréhel a représenté un projet prioritaire pour l'Etat, qui l'a accompagné financièrement.

Mme Blintzowsky répond qu'il n'y a pas d'opposition du conseil municipal concernant la prise de cette délibération et que ce sujet est inscrit à l'ordre du jour du 18 avril prochain. Le délai actuel se justifie du fait que la chambre d'agriculture, qui travaille avec le conservatoire, a été interrogée quant aux conséquences du périmètre d'intervention sur les agriculteurs.

M. Riallin prend la parole et précise que l'avis du conservatoire est favorable et qu'il n'y a pas de « réserves » au sens propre du terme. Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique, le dispositif « baie prioritaire algues vertes » (sur la baie de la Fresnaye) permettra au conservatoire d'acquérir les terres agricoles situées sur un périmètre défini, en cas de vente. C'est une demande du Préfet de Région d'agir sur la frange littorale dans ce sens, et l'action s'inscrit dans un appel à projets de l'agence de l'eau. Concernant le maintien des pratiques agricoles, une charte agricole sera élaborée. En aucun cas il n'y aura d'expropriation et Mme Moisan a fait venir la chambre d'agriculture en ce sens afin de rassurer les agriculteurs. M. Riallin indique qu'il est très satisfait d'entendre les propos rassurants de Fréhel. Pour la CSSP, il ne peut pas parler à la place de sa Directrice générale mais rappelle qu'elle y siègera en tant que personne publique associée, et non au titre du CELRL.

M. Morin indique avoir conversé avec Mme Moisan qui a tenu des propos rassurants mais déplore que les collègues élus n'aient pas été informés préalablement de ces sujets. Il indique également que, le matin-même, Mme Consille est intervenue pour élucider ces difficultés. Il rappelle que les communes doivent maintenant travailler ensemble dans le cadre de l'OGS et du label. Il souhaitait donner l'ensemble de ces informations au COPIL, les doutes sont levés, mais il réaffirme l'attention collective à ne pas relâcher.

Mme Belliard confirme que cette question d'algues vertes n'avait pas été anticipée lors de la dernière CSSPP. Mme Lelièvre indique que l'ensemble des questions seront préparées en amont ; des fiches seront réalisées avec les services compétents, et portés à la connaissance des élus qui seront présents à la CSSPP (une ou plusieurs réunions préparatoires seront mises en place, dès que le calendrier sera précisé de la DREAL). Mme Belliard évoque qu'en 2016, Mme Le Dissez avait proposé la présence en CSSPP de M. Olivry. Elle rappelle celle de Mme Méheust. M. Morin indique que la constitution de la « délégation » sera prochainement étudiée, mais rappelle que son nombre devra être limité.

M. Barbo prend la parole et fait part de sa surprise quant à la question des algues vertes, posée depuis Paris. En tant qu'élus local, il co-préside le comité de suivi relatif à cette thématique avec M. Lecuyer (Dinan Agglomération) et indique que 8 baies bretonnes sont concernées, dont la baie de la Fresnaye qui connaît actuellement de petites remontées d'algues vertes, mais rien de grave. Le travail doit s'effectuer sur l'ensemble du bassin versant et le débat sur les algues vertes amené par Paris, dont il doute de la compétence technique, ne doit pas se focaliser sur le simple périmètre du CELRL. Les acteurs locaux, et notamment les agriculteurs, œuvrent depuis longtemps pour améliorer la situation dans le cadre des SAGE/Bassins versants.

M. Riallin répond que la directrice générale a bien des compétences scientifiques pointues. L'action du conservatoire se concentre sur la frange littorale, il ne « va pas sauver le monde » sur cette zone, mais c'est ici une demande de l'Etat que de mettre en place des périmètres d'intervention.

Mme Lelièvre ajoute que le sujet ne concerne pas directement l'OGS. Elle demande à disposer de plus d'informations sur ce sujet, de la part des structures SAGE/Bassins versants, en vue de la CSSP, et de la part du CELRL, sur l'appel à projets (et notamment les données collectées, qui pourront être précieuses pour la remise à jour du document d'objectifs Natura 2000).

M. Barbo réaffirme sa colère quant au manque de gestion sur la partie est du périmètre Natura 2000 de la Baie de St-Brieuc, de la compétence de St-Brieuc agglomération, Opérateur Natura 2000.

M. Morin conclue qu'il faudra se préparer en vue de la prochaine visite de l'inspecteur général des sites. Il souhaite que tous les acteurs aient bien le même discours. Il rappelle que toutes les collectivités sont concernées (le Département est un acteur majeur de la labellisation, mais il peut aussi agir en soutenant les Communes, comme il le fait aujourd'hui avec la liaison douce de Fréhel ; il annonce le redémarrage des travaux pour la liaison port-cap à Erquy).

Mme la Sous-Préfète ajoute qu'il s'agit, dans les avis et le rapport de la DREAL pour la CDNPS, de « recommandations » et non pas de « réserves ». Désormais, la CDNPS devrait maintenant bien se passer.

Partie 1 : études OGS à valider

Mme Verre commente le diaporama (voir pièce jointe au présent compte-rendu).

Elle fait un point rapide sur les projets OGS en cours. 70% sont aujourd'hui réalisés.

Avec Mme Le Bars, elle détaille une étude en cours, portée par le Département, sur les routes départementales et les entrées de site. Elle sera présentée à un prochain COPIL pour validation.

M. Morin précise que des projets d'aménagement sur la route départementale sont à l'étude sur Erquy, au niveau de « la Couture » qui est l'entrée du territoire du Grand Site.

Mme Verre évoque ensuite différentes études à valider en séance, envoyés et concertés en amont du COPIL.

Mme Verre et Mme Le Bars abordent l'action 2 (schéma de gestion des espaces naturels), également porté par le Département, avec le soutien technique du syndicat mixte.

Mme Guervilly indique son intérêt quant à ce schéma, qui compile les connaissances et donne une suite logique aux travaux déjà réalisés.

Mme Lelièvre indique que sur Plurien, les échanges amont avec la commune ont permis de réintégrer Pont Phily et la Vallée de Diane.

Mme Guervilly regrette que ce document, volumineux, soit à valider si rapidement. Elle s'interroge sur le fait qu'il « fige les choses ». Mme Lelièvre rassure en indiquant qu'il s'agit d'une feuille de route, souple, tout comme le programme d'actions OGS. Elle rappelle aussi que, si il a été validé dans des temps contraints, c'est parce qu'il s'agissait d'une action prioritaire pour le label, dont le calendrier pour la candidature a lui-même été très contraint pour des raisons politiques.

Mme Verre rappelle que les remarques formulées par les communes ont bien été prises en compte. Mme Guervilly interroge sur un projet de convention (avec le CD ?) pour le Trail Landes et Bruyères, elle n'y est pas favorable puisqu'une convention existe déjà pour l'étude d'incidence Natura 2000. Mme Le Bars indique qu'il s'agit ici surtout de simplifier les procédures, en cadrant mieux les échanges préparatoires nécessaires.

En ce qui concerne les suites à donner à ce schéma, Mme Guervilly indique qu'elle souhaiterait moins de réunions dans les mois à venir et se concentrer sur la labellisation. Mme Belliard interroge sur la possibilité d'organiser par commune les réunions d'échanges à venir, pour l'appropriation du projet. Mme Le Bars indique justement que c'est le dénominateur commun qui est ici intéressant.

Mme Blintzowsky évoque le PLUi en cours. Mme Belliard précise que lors de l'enquête publique, qui s'achèvera en septembre, il sera possible et notamment au syndicat mixte de faire remonter des remarques pour la bonne prise en compte de ces schémas OGS. M. Morin et Mme Le Bars proposent que soit organisée une réunion technique par commune (urbanisme, espaces verts), d'ici la fin de l'année, puis une autre, globale pour les 4 communes en fin d'année.

Mme Verre et Mme Courtois abordent l'action 9 (étude des boisements et paysages) qui consiste en leur identification et la compréhension de la dynamique qui les relie.

Mme Verre propose de tenir une réunion par EPCI (avec les acteurs concernés) pour étudier ces éléments denses, afin que chacun puisse se les approprier. Cela nécessitera une mobilisation et l'adhésion des propriétaires privés.

Mme Guervilly fait savoir qu'il est aussi difficile de valider aujourd'hui cette étude, qui représente un plan sur 6 années. Mme Lelièvre et M. Morin précisent qu'il ne s'agit que de valider une feuille de route, la mise en place sera ultérieure. Mme Le Mao ajoute qu'il s'agit d'une démarche d'amélioration continue ; elle indique que l'inspecteur général pourra demander ces dossiers lors de sa venue, des synthèses devront lui être faites en amont. Un bilan de leur mise en œuvre devra être réalisé au moment de la demande de renouvellement du label.

M. Barbo indique qu'il est très en demande d'un travail en transversalité et se réjouit que le Grand Site ait dernièrement participé à un comité de pilotage Breizh bocage. Il rappelle que les 2 EPCI ont engagé ou s'apprêtent à engager des actions en faveur de la biodiversité.

La fiche action 14 est ensuite abordée (guide architectural, urbain, paysager – structure et contenu).

M. Omnes demande comment se l'approprier et préconise l'information des secrétaires de mairie et services urbanisme des communes. Mme Guervilly répond que ce document n'est pas opposable, ce ne sont que des inspirations. Même si les architectes, chambre agriculture et autres acteurs peuvent être sensibilisés, c'est à la mairie de conseiller le porteur de projet vis à vis de la conformité. M. Morin confirme qu'il ne s'agit que d'une charte et que ces documents ont plutôt vocation à rester en mairie. Mme Verre rappelle qu'il s'agit d'apporter ici une dimension plus qualitative aux projets (ex : choix des essences, etc.).

Mme. Belliard évoque la possibilité de faire une fiche simplifiée. Mme Lelièvre indique que c'était déjà l'esprit du document.

M. Parize reconnaît le côté pratique de ce document et demande s'il sera disponible en version numérique. Il représente une exemplarité pour les autres projets car il est innovant, ambitieux et pédagogique. Mme Verre indique que l'ensemble des documents seront mis en ligne sur le site du Grand Site. Mme Guervilly propose à ce qu'il soit aussi mis en ligne sur le site des mairies, du CAUE22... M. Morin souhaite que l'ADAC soit aussi bien sensibilisée.

Les membres valident le paragraphe « les communes s'engagent ».

Mme Verre évoque un prochain atelier qui sera proposé aux communes afin de réfléchir à leurs projets à l'instar de l'aménagement de l'entrée du camping de Fréhel. Mme Blintzowsky répond que l'on est encore trop en amont de la réflexion sur ce projet mais que le bâtiment du camping doit être refait. Il y a aussi un projet au niveau du centre nautique, dont les plans sont bien avancés.

Mme Belliard parle d'un projet de parterres sur Plévenon (gestion différenciée des espaces verts).
Mme Le Bars demande à ce que son service, sur la compétence villes fleuries, soit bien mis dans la partie.

M. Morin demande à la commission de valider ces schémas/études. En l'absence d'oppositions, celles-ci sont validées.

Partie 2 : la labellisation GSF

Mme Lelièvre aborde la deuxième partie du diaporama : la labellisation et son calendrier.

Elle évoque notamment la CDNPS du 21 mars.

Viendront ensuite la visite de la commission label pour aider à préparer le dossier, puis la visite de l'inspecteur des sites qui pourrait être proposée la semaine du 3 juin.

Le passage en CSSPP est inscrit le 4 juillet (à confirmer). Une délégation restreinte d'élus/techniciens sera à constituer.

Parmi les travaux à venir, une nouvelle convention de partenariat est à prévoir pour le projet à 6 ans.

Partie 3 : Points divers

M. Morin fait état des autres points soulevés lors du comité consultatif. M. Morin et Mme la Sous-Préfète abordent ainsi le projet privé de M. Loyer. Ils indiquent à l'assemblée que l'État et le département ont déjà précisé les conditions de faisabilité et le cadre réglementaire existant. L'État instruira le dossier une fois qu'il sera précisé et déposé.

Mme Le Mao indique que le cadre réglementaire est très restrictif. Elle rappelle que le site de la carrière est régi par un arrêté préfectoral, relatif aux installations classées, datant de 2002, où les obligations de réhabilitation étaient bien mentionnées, mais peu détaillées. Un autre arrêté, de 2017, donne quitus au carrier sur la partie est de la zone, au niveau de la plateforme du Routin. Si cette zone n'est plus aujourd'hui concernée par la réglementation ICPE, elle n'en est pas moins très contrainte réglementairement avec la Loi littoral, etc. Elle reste propriété du carrier. Un projet privé est en cours de réflexion. Il ne rentre pas directement dans l'OGS.

Ce que dit l'OGS : la bonne mise en place du cadre réglementaire de l'arrêté de 2002.

Ce que dit le projet à 6 ans de la candidature : il acte l'arrêté de 2017, le projet privé doit être conforme à la réglementation. Mme Lelièvre reformule : OGS et candidature font uniquement mention du respect de la réglementation sur ce site.

Mme Le Mao répond à M. Barbo qui l'interroge que le carrier a rempli ses obligations de remise en état selon l'arrêté préfectoral qui avait été établi en 2002.

Mme Blintzowsky ajoute ne plus entendre parler de ce projet sur la commune. Fréhel a été clair : ce n'est pas un projet communal mais un projet privé embryonnaire.

M. Morin évoque les remarques du comité consultatif sur les travaux du Cap Fréhel. Un comité de pilotage restreint Cap Fréhel est prévu le 4 avril.

M. Morin mentionne les discussions post comité consultatif sur le projet de maison de site de Fréhel. Mme Blintzowsky indique que le projet sera précisé pour une présentation ultérieure en comité de pilotage OGS.

Mme Moulin aborde la visite prochaine de l'inspecteur des sites à qui chacun devra faire vivre l'expérience du milieu et lui en faciliter l'appropriation. Le mûrissement de l'engagement des élus doit transparaître. In fine, il donnera son avis en vue de la CSSPP.

Elle précise l'organisation de cette visite :

- J1 : Etat, avec le Préfet (visite de site - Dîner possible avec le Président du GS).
- J2 et J3 : organisation Grand Site, à coordonner avec J1. Paroles franches d'élus et de techniciens. Lui donner le sens du projet (bilan, perspectives, expériences du lieu... créer de l'émotion).

Les points d'intérêt de cet inspecteur sont la gestion des espaces naturels, paysages, et urbanisme. Il aime percevoir l'engagement, connaître les personnalités du GS...

Pour lui faciliter cette appropriation il faudra lui fournir des éléments simplifiés sur la gouvernance, les actions en cours (guide paysage, étude boisements...), une synthèse du projet à 6 ans, etc.

En effet, il oriente le débat de la CSSPP, il donne un avis et pose des questions.

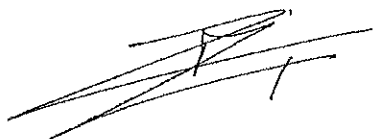
Mme Moulin rappelle qu'en ce qui la concerne, le bilan 2016-19 est excellent. Mais il faudra « remonter dans le temps » lors de cette visite et bien faire part du travail pré-OGS.

Elle rappelle que cette visite, tout comme la CSSPP, doit collecter les paroles d'élus mais aussi des techniciens.

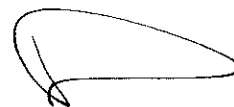
M. Morin ajoute en conclusion que ce COPIL a permis de clarifier les interrogations. Il faut maintenant se préparer pour la CDNPS et la visite de l'inspecteur général. Il remercie les membres et clôt le COPIL à 17h40.

Le président du syndicat mixte
du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel,

La sous-préfète de Dinan



Yannick MORIN



Dominique CONSILLE